



Vol. 27

Avril 1899

N° 1

Annales de la Bonne Sainte Anne

de Beaupré

Avis de l'administration



bonnement. — La vingt-sixième année des *Annales* finit avec le présent numéro. C'est donc le temps de s'abonner ou de renouveler son abonnement. Dans ce dernier cas, il ne suffit donc pas d'avoir intérieurement l'intention de continuer à recevoir les *Annales*, mais il faut la manifester au Directeur ; autrement l'on court risque d'être mis au nombre de ceux dont les noms doivent être rayés des listes, c'est-à-dire, des morts et des absents.



Renvoi. — Ceux qui ne désirent ou ne peuvent plus recevoir les *Annales*, n'ont qu'à en donner avis à leur maître de poste ; celui-ci est pourvu de cartes spéciales à cet effet, et il n'en coûte rien pour les expédier.



Changement de domicile. — En donnant avis au Directeur d'un changement de domicile, on ne doit jamais omettre de donner son ancienne adresse, car aucun changement sur les listes n'est possible sans ce renseignement. De plus ces demandes doivent être faites avant le premier de chaque mois, car après cette date les